



## LES ACTEURS DU TRAITEMENT DES EAUX DE LA PARCELLE SOUFFLENT LEUR TROISIEME BOUGIE !

Le 13 octobre 2020, en ouverture des 1<sup>ères</sup> Rencontres Nationales de la Gestion des Eaux à la Source, nous annonçons la création d'une nouvelle organisation professionnelle rassemblant les **Acteurs du Traitement des Eaux de la Parcelle**.

A l'occasion de la **Rencontre Annuelle des Acteurs du Traitement des Eaux de la Parcelle** qui aura lieu demain, **mardi 5 décembre 2023**, nous vous présentons ici le bilan d'une troisième année de travail collectif.

### 32 ADHERENTS

Un succès d'adhésion, nous sommes fiers d'avoir accueillis **6 nouveaux membres**, sur les 12 derniers mois, tous acteurs de l'ANC, de la gestion des eaux pluviales, de la valorisation des eaux non conventionnelles ou des services. Il s'agit des sociétés :

■ **AB CONSULTANCE,**

■ **CRÉA-STEP,**

■ **GÉOPURE,**

■ **INOVAYA,**

■ **SOPCZ,**

■ **360 SMART CONNECT.**

6  
NOUVEAUX  
ADHERENTS

### UN COLLECTIF POUR LA VALORISATION DES EAUX NON CONVENTIONNELLES

Un collectif, composé de 14 fédérations et associations (**Adivet, Atep, Amorce, Capeb, CNATP, Eau Fil de l'Eau, Evolis, Forele, Hortis, Jardineries et Animaleries de France, Perifem, Synaba, Unep et U2P**) constitué pour demander la clarification du décret 2023-835 du 29 août 2023 relatif aux usages et aux conditions d'utilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées.

Le collectif remercie le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires pour son écoute et ses réponses et notamment :

- La publication de la **Foire aux questions concernant le décret 2023/835 du 29 août 2023 codifiant les dispositions relatives aux usages et aux conditions d'utilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées,**
- L'organisation de l'évènement « **Tous mobilisés pour une gestion plus sobre de l'eau !** » le jeudi 16 novembre à l'Hôtel de Roquelaure.

Depuis le collectif pour l'usage des eaux non conventionnelles travaille sur les projets de textes réglementaires relatifs aux **usages domestiques des Eaux Impropres à la Consommation Humaine (EICH)** et a le plaisir d'accueillir l'**Adopta** et le **Leesu**.

L'Atep poursuit également ses partenariats historiques avec :

- Le **Leesu** de l'**Ecole des Ponts-ParisTech**
- L'**Engees**,
- L'Association **Eau fil de l'eau**,
- La **CNATP** et **Maillage – Synaba** et **SNEA**, au travers des **Pros de L'ANC**,
- La **CNATP** et la **Capeb** dans l'association **EssorDurable**, pour contribuer au développement de la marque **Qualipluie**.

L'Atep et ses adhérents participent activement aux travaux réglementaires notamment dans le cadre de la volonté de relance du **Pananc** et également aux travaux normatifs dans le cadre d'**Afnor** et du **Cen**.

## UNE EXPERTISE CONNUE ET RECONNUE

En 2023, l'Atep a pu mettre en avant son expertise et ses propositions lors de deux auditions :

- Au Sénat, auprès du Rapporteur, M. Hervé Gillé, de la Mission d'information « **Gestion durable de l'eau : l'urgence d'agir** »,
- À l'Assemblée Nationale, auprès des Corapporteurs, MM. Yannick Haury et Vincent Descœur, de la Mission d'information « **Adaptation de la politique de l'eau aux changements climatiques** ».

Le rapport et les propositions du Sénat reconnaissent le stockage, le traitement et la valorisation des eaux de la parcelle comme des solutions participatives pour faire face au défi d'une gestion partagée d'une ressource en eau plus rare et précieuse avec des propositions ambitieuses pour :

- **Encourager la réutilisation des eaux usées traitées (Réut)** pour allongement de la durée de validité des autorisations, l'encadrement de l'avis des ARS dans un délai défini ainsi qu'une obligation de motiver les avis défavorables et enfin un recours accru aux subventions des agences de l'eau,
- **La mise aux normes de l'assainissement individuel** par la mise en place d'une provision forcée au moment des cessions immobilières,
- Encourager les usagers à faire des économies grâce à **une tarification progressive, couplée à une tarification sociale pour les plus modestes**.
- **Les particuliers avec un crédit d'impôt pour les récupérateurs d'eau de pluie**.

**Les recommandations méthodologiques pour la réalisation des ACV des systèmes d'Assainissement Non Collectif** ont servi à définir des règles spécifiques pour la réalisation des FDES sur les systèmes d'ANC, référencées dans le règlement du programme Inies, à partir de la version de décembre 2023.

Découvrez tous nos propositions sur notre site Internet : [www.atep-france.fr](http://www.atep-france.fr)



## UNE COMMUNICATION PERMANENTE SUR LA GESTION DES EAUX DE LA PARCELLE

Téléchargez sur notre site Internet, l'édition 2023 du **Guide de la gestion des eaux de la parcelle**.

Et les premiers numéros de nos essentiels :

- **N°1 - Gestion des eaux de la parcelle et RE 2020,**
- **N°2 - Préserver l'eau potable, promouvoir une eau propre,**
- **N°3 - L'eau de pluie, une ressource pour la ville –** Décryptage des politiques publiques,
- **N°4 - L'Assainissement Non Collectif depuis la loi sur l'eau de 1992 –** Regards croisés sur plus de 20 années d'actions.



L'Atepa vous donne **rendez-vous en 2024** sur les événements suivants :

- Du mercredi 31 janvier au jeudi 1<sup>er</sup> février à Bruz pour le **Carrefour des Gestions Locales de l'Eau,**
- Du mercredi 27 au jeudi 28 mars au MEETT de Toulouse pour **CYCL'EAU Toulouse-Occitanie,**
- Du mardi 25 au jeudi 27 juin au Palais 2 l'Atlantique de Bordeaux pour les **Journée Professionnelles de la Construction,**
- Du mercredi 11 au jeudi 12 septembre pour le **Carrefour des Gestions Durables de l'Eau.**

Le Syndicat Atepa, Acteurs du Traitement des Eaux de la Parcelle, rassemble les fabricants, les entreprises de services et leurs partenaires afin de contribuer à l'essor de la valorisation des eaux de la parcelle autour de :

- Le traitement des eaux usées : séparation à la source et assainissement non collectif,
- La gestion des eaux pluviales (récupération, stockage et traitement),
- La valorisation des eaux non conventionnelles (eaux usées traitées, eaux grises, eau de pluie).

### Atepa

Acteurs du Traitement des Eaux de la Parcelle  
122, rue Amelot - 75011 Paris – France  
Tél. : 01.42.89.66.53  
[www.atepa-france.fr](http://www.atepa-france.fr)

Contact presse :  
*Jérémie STEININGER, Délégué général*  
Port. 06.42.48.29.79  
[jeremie.steininger@atepa-france.fr](mailto:jeremie.steininger@atepa-france.fr)